

références emploi

Emploi | Les sociétés de travailleurs associés ont permis de créer 17.000 entreprises en Espagne

Comment créer 100.000 emplois

- Pas un remède miracle mais une vraie relation win-win.
- Trop peu d'exemples équivalents en Belgique.
- Une plateforme d'information est lancée.

BRIGITTE DE WOLF - CAMBIER

Des ouvriers ou des employés qui reprennent une société d'autobus, une auto-école, une fonderie... Non, cela ne se passe pas en Belgique mais en Espagne. Ces sociétés de travailleurs associés (en espagnol « *Sociedades laborales* ») y font véritablement un tabac. En une petite dizaine d'années, elles ont permis de créer quelque 17.000 nouvelles entreprises et plus de 100.000 emplois durables. Ces sociétés sont basées sur deux principes simples : les salariés sont majoritaires dans le capital de l'entreprise (au moins 51 %), et nul ne peut détenir plus d'un tiers du capital. Conséquence, pour démarrer, il faut au moins trois personnes : deux salariés et un investisseur extérieur. Il s'agit donc d'un modèle de création de très petites et moyennes entreprises.

Un « label » reconnu et encouragé par l'ensemble des forces politiques et sociales du pays

A la fin des années 80, comme de nombreux pays, l'Espagne a dû faire face à la reconversion de son industrie lourde, un problème qui a été pris à bras-le-corps par les salariés qui ont décidé de s'y impliquer personnellement. Deux facteurs clés expliquent globalement le succès du mouvement : une législation adaptée ayant donné naissance, à la société de travailleurs associés, un « label » reconnu et encouragé par l'ensemble des forces politiques et sociales en Espagne et un réseau de centres d'aide à la gestion au service des entreprises naissantes. Car soyons clairs, la création et la reprise des entreprises doivent être accompagnées. C'est à ce stade qu'interviennent les agences de conseil en gestion qui fonctionnent sous la forme d'un réseau organisé de compétences.

Les « *Sociedades laborales* » ne sont pas un remède « miracle » mais une solution qui permet la création d'emplois durables et à forte valeur humaine

tout en donnant un tonus nouveau au développement économique. Une relation win-win en quelque sorte. Ce qui est remarquable, relève Didier Robert, consultant à la Fédération européenne de l'actionnariat salarié (Feas), c'est que ce phénomène touche tous les secteurs.

S'inspirer de la success-story espagnole pour mettre en place un cadre légal propre à notre pays est l'objectif que s'est fixé la Feas, dont Marc Matthieu est le secrétaire général. Nous avons été impliqués dans la mise au point de la loi sur la participation

des salariés au capital et aux bénéfices des entreprises (loi du 22 mai 2001), qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002. Dès son entrée en vigueur, cette loi a permis à 60 entreprises de se créer, dont un grand nombre de PME. Nous souhaiterions aller plus loin.

Présenté le 21 mars dernier au Parlement fédéral, le modèle des « *sociedades laborales* » a été accueilli favorablement par plusieurs représentants du monde politique, syndical et patronal. En effet, le grand nombre d'emplois susceptibles d'être ain-

si créés ne peut que susciter l'intérêt. Mais les bonnes intentions doivent être concrétisées en actions. C'est la raison pour laquelle une lettre a été envoyée aux partis politiques leur demandant que la transposition du modèle des sociétés de travailleurs associés soit reprise dans les priorités de la prochaine déclaration gouvernementale.

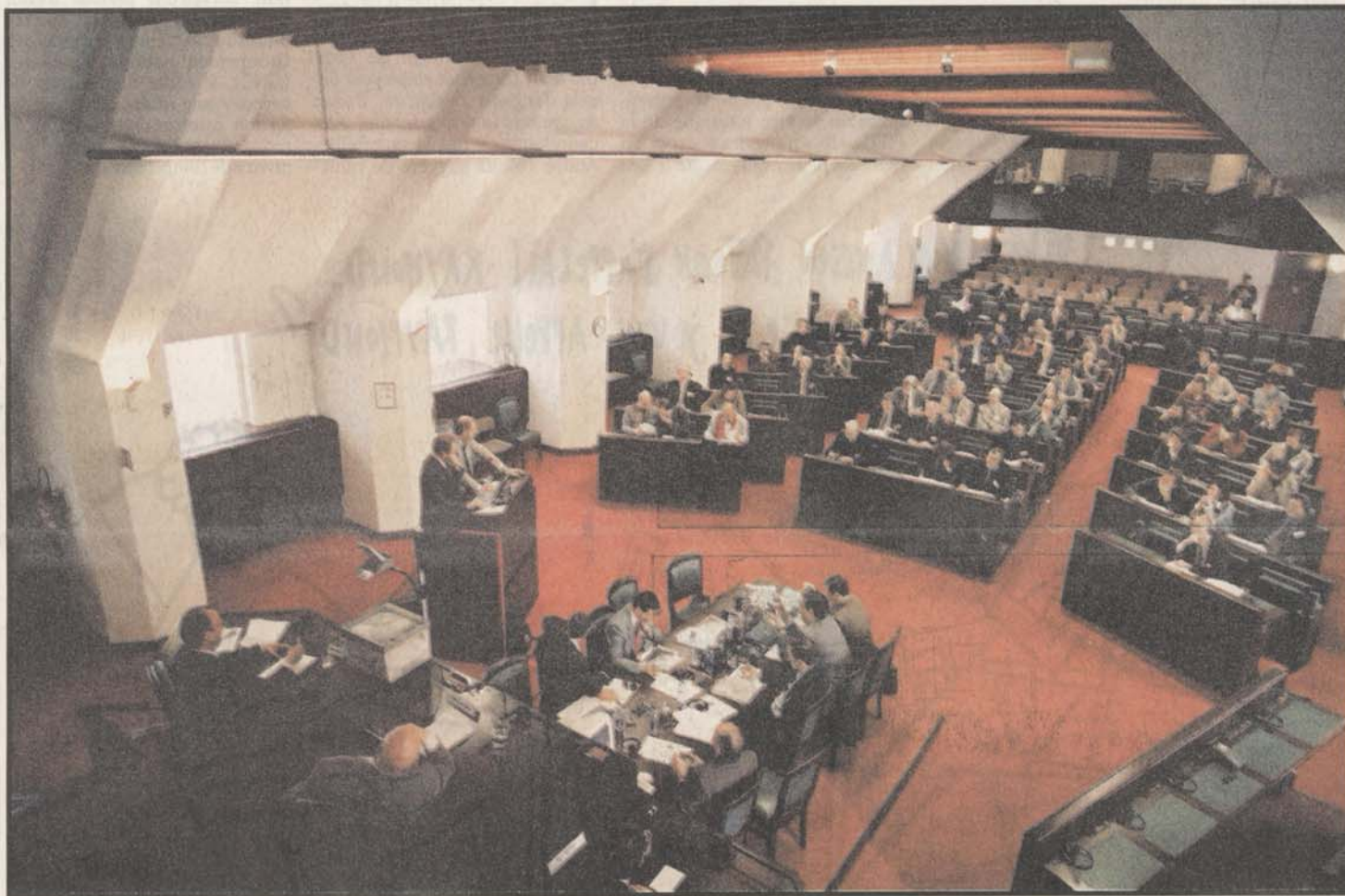
A l'exception de quelques initiatives mises en place par des sociétés comme Colruyt, Suez et HBK notamment, les exemples belges sont rares. Nous sommes en train de lancer *actionnariat-*

salario.be, une plate-forme d'information, de formation et d'aide technique, ajoute Marc Matthieu. Cette nouvelle entité sera articulée autour de cinq axes spécifiques : un portail internet, un pool d'experts, un ensemble d'actions d'information et de sensibilisation, des modules de formation (en collaboration avec des écoles telles que l'Ichec et Ehsal et l'appui de Suez), et la création d'entreprise.

En Belgique, le monde du patronat et celui des travailleurs sont étanches, séparés. Le modèle espagnol a libéré les énergies et

les idées. Les travailleurs et le patronat ont compris qu'il était possible de sauter la barrière, de reprendre ou de créer sa propre entreprise, commente encore Marc Matthieu. Ce qui a été expérimenté en Espagne, ne pourrait-il l'être également dans certaines de nos régions ?, conclut Didier Robert. •

Infos : FEAS Belgique, asbl, section belge de la Fédération européenne de l'actionnariat salarié, av. Voltaire, 135 1030 Bruxelles - Tél./Fax : 02-242 64 30 - site : <http://www.actionnariat-salarie.be> - <http://www.economiasocial.org>



Au parlement fédéral et en présence de décideurs belges, les acteurs et témoins espagnols ont présenté le modèle des « *Sociedades laborales* ». Un succès.

